

REGLEMENT

ARTICLE 1 : Les éleveurs sont invités à participer à **L'EXPOSITION INTERNATIONALE de petit élevage**
« SALON DES PETITS ANIMAUX »

COMPLEXE SPORTIF rue d'Anchin 59146 Pecquencourt
Les 05 & 06 février 2022

Réalisée avec le concours de la municipalité de Pecquencourt et sous haut patronage de la S.C.A.F

L'exposition est régie par le règlement général des expositions de la SCAF et le règlement de l'Entente Européenne, amendés par les règlements spécifiques de la FFV, de la SNC, de la FFC de la FAEC et complétés par le présent règlement. Pour être primés, tous les sujets devront être identifiés suivant la réglementation en vigueur. La limite d'âge est fixée par le règlement de l'Entente Européenne pour les volailles et pigeons : en conséquence, seront admis à concourir les animaux nés entre 2016 et 2021 inclus.

ARTICLE 2 : Les exposants devront faire parvenir leur déclaration d'inscription dûment remplie pour le 10 janvier 2022, délai de rigueur à l'adresse suivante :

SOCIETE DES PETITS ELEVEURS DU DOUAISIS
"PURE RACE Pecquencourt"
71, rue d'Anchin
59146 PECQUENCOURT

☎ 06-62-80-37-85 Mail : pureracepecquencourt@gmail.com

ARTICLE 3 : Les droits d'inscription sont fixés comme suit :

-UNITE (Pigeon, volaille, Lapin, canard, oie)	3.00 €
-Pigeon Voyageurs	2.00 €
-COUPLE (uniquement d'ornements, faisans)	5.00 €
-TRIO	6.00 €
- PARQUET	7.00 €
-PALMARES OBLIGATOIRE et frais de secrétariat	5.00 €

Réduction de 20 % aux membres de la Société à jour de leur cotisation 2021-2022

Le montant des droits d'inscription devra parvenir dans le même temps à l'adresse de la Société.
Nos amis belges règleront à l'enlèvement.

5 Cages seront offertes aux bénévoles participants au montage/démontage de notre exposition ; la décision sera validée par le Bureau.

ARTICLE 4 : Les sujets inscrits doivent être la propriété de l'exposant et devront parvenir à Pecquencourt
Le MERCREDI 02 Février 2022 entre 14 h et 22 h
Tous les numéros d'identification (bagues, tatouages ou pastilles) devront figurer sur la feuille d'enlèvement (par obligation sanitaire de traçabilité)

ARTICLE 5 : **Mesures sanitaires**

Un contrôle vétérinaire sera effectué dès la réception des animaux. Tout sujet déclaré suspect à l'arrivée ou pendant l'exposition sera retiré et isolé, sans remboursement des droits d'inscription. Les exposants devront s'assurer de toutes les garanties sanitaires imposées par les Services Vétérinaires de leur département ou de leur pays d'origine, ainsi que celles imposées par la DDPP Nord.

Le Docteur Waflart de Montigny en Ostrevent étant déclaré vétérinaire sanitaire responsable de l'exposition.

ARTICLE 6 : Une litière biologique sera disposée dans les cages. La société assure la surveillance, la nourriture, l'abreuvement, les soins aux animaux mais elle décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou mortalité d'animaux, ainsi qu'erreurs ou dommages de quelque nature que ce soit, y compris les dommages matériels.

ARTICLE 7 : Pour les pigeons voyageurs, la bague adresse sera masquée.

ARTICLE 8 : **Réclamations :**

Toute réclamation éventuelle devra parvenir par écrit au Commissaire Général au plus tard dans les 15 jours après le dernier jour de l'exposition.

ARTICLE 9 : Les opérations du jury se dérouleront le **JEUDI 03 Février 2022**, à huis clos et les jugements seront sans appel. Le juge est souverain dans la classe de sujets qui lui incombe. Les juges et élèves-juges ne pourront pas prétendre aux prix dans la catégorie où ils officient. Il en sera de même s'ils participent à la Commission chargée de décerner les Grands Prix ou les titres de Champions.

ARTICLE 10 : Les couples ne sont autorisés que dans les classes des palmipèdes d'ornements et oiseaux de parc.

ARTICLE 11 : L'Exposition sera ouverte au public du **SAMEDI 05 et DIMANCHE 06 FEVRIER** toute la journée.
L'entrée sera gratuite pour les exposants et leurs conjoints.

ARTICLE 12 : Tout exposant désirant vendre des animaux devra en fixer le prix sur sa feuille d'enlèvement. Il sera augmenté de 20 % par nos soins et figurera comme tel sur le catalogue. Pour toute **mise en vente après le jugement**, un droit de **2 €** sera versé par le vendeur au profit de notre Société afin de couvrir les frais supplémentaires. Aucun sujet ne pourra être retiré de la vente, il devra être racheté par l'exposant. Toute vente doit passer par le bureau des ventes. Tous les contrevenants seront immédiatement exclus.
LES VENTES DEBUTERONT LE SAMEDI 05 FEVRIER à 10 HEURES ET SE CLOTURERONT LE DIMANCHE 06 FEVRIER à 14 HEURES.

ARTICLE 13 : La société des petits éleveurs du Douaisis se réserve le droit de refuser une personne en tant qu'exposant ou comme simple visiteur, sans obligation d'en fournir le motif.

ARTICLE 14 : Au cas où une catégorie ne pourrait être exposée par décision sanitaire, les frais d'enlèvements seraient remboursés et les prix et récompenses réévalués. Pour les catégories non concernées par une interdiction, l'exposition serait maintenue.

ARTICLE 15 : RECOMPENSES :

-Prix du président de la république (Vase de sèvres)

- SUPER GRAND PRIX DE LA VILLE DE PECQUENCOURT
- RENCONTRE COLOMBOPHILE EN HOMMAGE à Jean-Paul CHATELIN (Père)
- GRAND PRIX D'EXPOSITION SCAF Jeune de Moins de 18 Ans

-GRAND PRIX D'EXPOSITION VOLAILLES en Hommage à Mme et Mr
AMOURETTE

-GRAND PRIX D'EXPOSITION PALMIPÈDES ET OISEAUX DE PARC en Hommage à Loïc
WAYOLLE

- GRAND PRIX D'EXPOSITION LAPINS ET COBAYES en Hommage à Guy CORNET
- GRAND PRIX D'EXPOSITION PIGEONS ET TOURTERELLES

- GRAND PRIX D'HONNEUR VOLAILLES GRANDE RACE Française
- GRAND PRIX D'HONNEUR VOLAILLES GRANDE RACE Etrangère
- GRAND PRIX D'HONNEUR VOLAILLES NAINES
- GRAND PRIX D'HONNEUR PALMIPÈDES DOMESTIQUES, DINDONS et PINTADES
- GRAND PRIX D'HONNEUR PALMIPÈDES et OISEAUX D'ORNEMENT
- GRAND PRIX D'HONNEUR LAPINS GRANDES RACES
- GRAND PRIX D'HONNEUR LAPINS RACES MOYENNES
- GRAND PRIX D'HONNEUR LAPINS PETITES RACES
- GRAND PRIX D'HONNEUR LAPINS RACES NAINES et COBAYES
- GRAND PRIX D'HONNEUR LAPINS REX
- GRAND PRIX D'HONNEUR PIGEONS DE FORME Français
- GRAND PRIX D'HONNEUR PIGEONS DE FORME Etrangers
- GRAND PRIX D'HONNEUR PIGEONS DE STRUCTURE
- GRAND PRIX D'HONNEUR PIGEONS à CARONCULES
- GRAND PRIX D'HONNEUR PIGEONS TYPE POULE
- GRAND PRIX D'HONNEUR PIGEONS BOULANTS
- GRAND PRIX D'HONNEUR PIGEONS DE COULEUR
- GRAND PRIX D'HONNEUR PIGEONS TAMBOUR
- GRAND PRIX D'HONNEUR PIGEONS CRAVATES
- GRAND PRIX D'HONNEUR PIGEONS DE VOL et Pigeons Voyageurs
- GRAND PRIX D'HONNEUR COLOMBES et TOURTERELLES
- GRAND PRIX D'HONNEUR PIGEONS VOYAGEUR
- GRAND PRIX D'HONNEUR CAILLE
- RENCONTRE DES RACES REGIONNALES DES HAUT DE FRANCE
Pigeon, Volaille, Palmipède, Lapin.

-Championnat Régional du pigeon Mondain

- Championnat Régional de la volaille Orpington
- Championnat Régional de la volaille Barbu Belges
- Championnat Régional de la Pigeon Manotte d'Artois
- Championnat Régional du Pigeon Revellois
- Championnat Régional du Pigeon Roubaisien

- Championnat Régional du Pigeon Sottobanca
- Championnat Régional du Langshan Club de Franc
- RECONTRE DES JEUNES ELEVEURS
- CHALLENGE FRANCO-BELGES TOURNAI-PECQUENCOURT

Les sujets montants seront remplacés.
Chaque sujet ne peut accéder qu'à un seul prix.

Il est conseillé d'être le naisseur-éleveur des sujets exposés, des contrôles pourront être effectués pour l'attribution des grands prix, et refusés dans le cas où l'exposant n'est pas le naisseur. Vous pouvez utiliser la Mention NCP (ne concours pas)

ARTICLE 16 : Le transport aller-retour est à la charge des exposants. Il n'y aura pas de retour par transporteur : **tous les animaux devront être repris le dimanche par les exposants ou par des groupages organisés.**

ARTICLE 17 : **PASSAGE A TABLE**

Tous les exposants seront récompensés sur leurs 10 meilleures cages ou moins (nous n'exigeons pas un minimum de cage), selon le classement aux points suivant.

Notes Pigeons, Volailles, Palmipèdes	Notes Lapins	Notes Voyageurs	Points pour Classement
97/96	97/96.5/96	92	10
95/94	95.5	91.5	8
93	95	91	6
92	94.5/94	90.5	4
91	93.5/93	90 / 89.5	2
90	92.5/92	89 / 88.5	0

Le nombre de points n'est pas doublé ou triplé pour les couples, trio, parquets et volières.

ARTICLE 18 : *les Sujets Disqualifiés/Éliminés/90/91 seront retirés de la vente*

ARTICLE 19 : **Délogement**

Les sujets vendus pourront être retirés immédiatement dans la mesure où leur classe sera suffisamment représentée, sauf pour les Champions et Grands Prix qui attendront l'issue de l'exposition. Le délogement aura lieu le dimanche 6 février à l'issue de la remise des prix qui est prévue à 15h00

ARTICLE 20 : Tout cas non prévu dans le présent règlement sera tranché par le comité.

ARTICLE 21 : Pour le bon déroulement de l'exposition, en cas de litige ou de problème, l'exposant se devra d'en informer aussitôt l'une des personnes suivantes :

Commissaire Général de l'exposition :	Mr Jacques URBANSKI
Délégué Volailles et Palmipèdes :	Mr Emmanuel GRAVELLE
Délégué Pigeons :	Mr Francis ZAWADZKI
Délégué Pigeons Voyageurs	Mr Frédéric GOSSELIN
Délégué Lapins :	Mr Jérôme RICQUIER

ARTICLE 22 : La politesse et la courtoisie sont de rigueur. Les contrevenants seront exclus de l'enceinte de l'exposition

ARTICLE 23 : Tous les exposants, par le simple fait de leur engagement, déclarent adhérer à ce règlement et s'engagent à s'y conformer.

Les règles sanitaires pour lutter contre le COVID, applicables le jour de l'exposition, n'étant pas encore connues, nous vous informerons de celles-ci (port du masque, pass sanitaire obligatoire...) lors de l'envoi de votre feuille d'enlogement.

En raison des incertitudes de la tenue de l'exposition dû à la pandémie de la COVID 19 et celle de la grippe aviaire, si une annulation devait avoir lieu les frais d'inscription vous seront intégralement remboursés.

LE COMITE ORGANISATEUR

CHATELIN Jean-Paul	Tel 06-80-04-39-09	Mail : pureracepecquencourt@gmail.com
URBANSKI Jacques	Tel 06-06-52-07-87	Mail : urbanski.jacques@orange.fr
RICQUIER Sandra	Tel 06-41-50-42-25	Mail : sandra.ricquier59@free.fr
GRAVELLE Emmanuel	Tel 07-86-99-69-44	Mail : emmanuel.gravelle@orange.fr
CHATELIN Josette	Tel 06-24-00-79-80	Mail : josette.chatelin280747@gmail.com

IUGES PRESENTIS :

PIGEONS, TOUTERELLES : A. DELCROIX(B)_ R. BARYLA(F) – A. AMOURETTE(F) – H. VENIN(F) - R. EVRARD(B)
– F. DEWEZ (B) – JP. TIERTANT(F) - A. LEGRAND(B)

VOYAGEURS : J. DEBRET(F) -Y. JOUGLET (F)

LAPINS et COBAYES : R. DERAUVET(B) – B. DUPAS(F) – E. MAYEUR(F)- L. ATTAGNIANT(F)-Y-FONTAINE (B)_
O. GAILLARD(F).

VOLAILLES et PALMIPEDES : Y. CASTIEN(F) - C. FONCOUX(B) -M. LEURIDAN(F)- P. SADAUNE(B)-
GUENARD(F)- T. FRUGOLINO (F)- J.C PERIQUET- ANTONY.RE

Le programme :

- Clôture des inscriptions : **Le 10 Janvier 2022**
- Enlèvement : **Le Mercredi 02 Février 2022 de 14 h00 à 22h00**
- Jugement **Le Jeudi 03 Février 2022 huis-clos**
- Vendredi : **Visite des écoles de 8h00 à 16h00**
- Ouvertures le Samedi 05 Février 2022 de 09h00 à 18h00
- Inauguration le Vendredi 04 Février 2022 à 19h00
- Samedi ouverture au public et ouverture des Ventes de 10H00 à 19h00
- Dimanche ouverture à 9h00 fin des Ventes à 14h00 ; remise des Prix à 15h00, suivie du délogement

RESTAURATION SUR PLACE :

Vous pourrez prendre vos repas, du Mercredi au dimanche à l'exposition

Pour le comité :

Le président : Jean-Paul CHATELIN